



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-six avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 19 avril 2023.

PRÉSENTS :

PRÉSENTS :

M. Robert JEULIN, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, M. Jean-Paul TONNIEAU, Mme Fanny TIGÉ, M. Xavier GODART, Adjoints, M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Yannick LEMOULT, M. Philippe MOREAU, Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG, M. Éric VIGNEAU, Mme Martine LESAGE, Mme Valérie BOURDON, M. Mathieu HENRI, M. Olivier GUILLOU, Mme Estelle GUILLOU, Mme Julie JOUSSET et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Odile MATHIEU, Adjoint, Mme Sylvie LECOUP, Mme Carole SOLVET, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, M. Olivier DUPORT, Mme Sophie LOPES, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS :

Mme Odile MATHIEU, donne pouvoir à M. Alain TOUCHARD, Mme Sylvie LECOUP donne pouvoir à Mme Martine LESAGE, Mme Carole SOLVET donne pouvoir à Mme Fanny TIGÉ, M. François SOULAS donne pouvoir à Mme Yannick LEMOULT, M. Éric JOSEPH donne pouvoir à M. Jean-Pierre GUILLOT, M. Olivier DUPORT donne pouvoir à M. Olivier GUILLOU, Mme Sophie LOPES donne pouvoir à M. Mathieu HENRY.

Monsieur Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.



7.5 : FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

2023-24. ASSOCIATION « COMPOSTELLE 45 » - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :

Madame Anne PELLÉ, Adjointe déléguée aux Finances, expose que les bénévoles de l'association « Compostelle 45 » projettent d'accompagner des personnes en situation de handicap pour atteindre Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne depuis Orléans.

Ce projet de 1 655 km est prévu entre le 24 juin et le 8 juillet 2024. Une marche de 6 à 12 kilomètres est prévue par jour.

Les personnes à mobilité réduite seront transportées sur des joëlettes et suivant le chemin traditionnel. Une liaison journalière en autocar aménagé assurera l'ensemble de l'itinéraire.

Pour cette occasion, il est proposé à la Ville d'Ormes de verser une subvention exceptionnelle à hauteur de 850 €.

Vu l'avis favorable émis par le Conseil d'Administration le 5 avril 2023,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Générale en date du 18 avril 2023,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 850 € au profit de l'association « Compostelle 45 ».

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 27 avril 2023.

Le Maire,

Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 28 avril 2023.

Publié ou notifié le : 28 avril 2023.

